



Règlement des appareils

Dans la médecine d'information en biorésonance, le thérapeute saisit la situation de régulation énergétique du patient à l'aide de méthodes de test bioénergétiques (kinésiologie, EAP, Tensor, RAC selon Nogier). Au cours de la thérapie, une résonance est générée dans le corps du patient par l'activation de schémas de fréquences propres ou externes au corps, modulés électroniquement, dans le but de faire fonctionner à nouveau les circuits de régulation cybernétiques bloqués et d'améliorer ainsi la capacité de régulation.

Les appareils de thérapie en biorésonance reconnus par la SEBIM ont un large éventail d'applications. Ils permettent au thérapeute de proposer une thérapie globale adaptée à chaque individu, qui correspond à la définition ci-dessus et qui peut mettre en œuvre les concepts de diagnostic et de thérapie enseignés dans le concept de formation SEBIM.

Chaque thérapeute SEBIM a besoin d'au moins un de ces appareils de biorésonance reconnus par la SEBIM pour être admis en tant que membre ordinaire et pour son activité thérapeutique ultérieure.

Pour être reconnu comme appareil thérapeutique, une demande écrite du fabricant doit être adressée au secrétariat de la SEBIM, accompagnée de la preuve des conditions énumérées en annexe.

C'est le comité de la SEBIM qui décide si un nouvel appareil doit être ajouté à la liste. En cas de doute ou de recours, des experts indépendants et des utilisateurs expérimentés sont consultés pour prendre une décision. Les frais de recours sont payants.

Schönenberg, 16 mars 2024

Annexe

Critères à remplir pour la reconnaissance SEBIM d'un appareil de biorésonance

1. Utilisation possible d'informations endogènes et exogènes.
2. Possibilité d'adaptation individuelle des paramètres de thérapie.
3. Existence de concepts de traitement ainsi que de rapports d'expériences.
4. Accessoires spécifiques à l'appareil disponibles.
5. Mode d'emploi, explication de la technique sous-jacente disponibles.
6. Possibilités de formation et de perfectionnement spécifiques à l'appareil.
7. Assistance et soutien.